



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **8 mai 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

APPROBATION DES COMPTES 2017 DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE (C.I.V.)

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui et 1 abstention

- a) D'approuver les comptes 2017 du Centre intercommunal de voirie (C.I.V.), s'élevant aux revenus **Fr. 323'557.37** et aux charges à **Fr. 323'557.37**, soit un résultat de **Fr. 00.00**.
- b) Le total au bilan au 31.12.2017 est de **Fr. 111'364.40**.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **25 juin 2018**.

Confignon , le 16 mai 2018

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN